

- informer les irrigants en leur présentant des conditions d'adhésion économiquement acceptables pour les nouveaux adhérents (impact financier, etc.). Présenter également les dispositions du projet de territoire, et notamment la possibilité de bénéficier d'un diagnostic d'exploitation afin que les exploitations non adhérentes soient accompagnées vers un changement de système.

- Au vu de l'information donnée, solliciter le positionnement de l'irrigant par rapport à une adhésion ou pas, et recueillir les raisons d'une éventuelle non adhésion. Il sera également utile de recueillir les caractéristiques des exploitations ne souhaitant pas adhérer (assolement, etc.).

La DDTM17 ainsi que la DRAAF seront consultées sur le contenu de cette enquête.

Je vous informe que la direction de l'Agence de l'eau Adour Garonne a demandé à ce que la réserve soit levée avant le prochain conseil d'administration se tenant en février 2017. Je vous remercie de bien vouloir me faire parvenir la fiche action validée au plus tard mi janvier 2017.

J'informe par ailleurs l'OUGC que cette enquête doit être transmise aux irrigants avant la mi décembre 2016.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Directeur Départemental  
des territoires et de la Mer



**Raynald VALLEE**

Copie :

- OUGC Saintonge
- SYRES
- DRAAF
- Agence de l'eau Adour Garonne
- DREAL de bassin
- DREAL Nouvelle Aquitaine
- DDT 79



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME .

Direction départementale  
des Territoires et de la Mer

Service de l'Eau, Biodiversité  
et Développement Durable

Gestion Quantitative de l'Eau

Référence : LM-N° 2016-331

Affaire suivie par : Lilia MZALI

lilia.mzali@charente-maritime.gouv.fr

Tél. 05 16 49 62 51 – Fax : 05 16 49 64 00

Objet : Projet de territoire de la Boutonne  
Levée des réserves

05 DEC. 2016

La Rochelle, le 23 NOV. 2016

Monsieur le Président du SYMBO  
Syndicat mixte pour l'étude et  
l'aménagement de la Boutonne  
580 avenue Jarnac - Fossemagne  
17400 Saint Jean d'Angély

Monsieur le Président,

Par courrier du 10 octobre 2015, le préfet de Charente-maritime a rendu son avis sur le projet de territoire de la Boutonne.

L'avis est favorable avec une réserve relative à une demande de complément qu'il convient aujourd'hui de lever.

La réserve est ainsi formulée :

*« Je souhaite que le projet de territoire intègre une action portée par l'OUGC qui vise à recenser de façon individuelle les exploitants aujourd'hui non adhérents et à expertiser les raisons de leurs choix. Une nouvelle adhésion au projet de retenues doit pouvoir être possible avec des conditions à fixer. Pour les irrigants ne voulant pas adhérer, je souhaite qu'ils puissent bénéficier en priorité des mesures de diagnostic prévues au contrat, de façon à les accompagner vers un nouveau système de culture. Les résultats de cette analyse devront être intégrés dans les éléments du suivi du projet. »*

À cet effet vous voudrez bien proposer, au comité de pilotage, une fiche action complémentaire afin d'amender le projet de territoire. Cette fiche action, qui peut être intitulée « Enquête auprès des irrigants », pourra être portée par l'OUGC et devra répondre aux attentes suivantes :

- informer les irrigants du bassin en leur précisant les règles de répartition retenues par l'OUGC pour l'attribution des volumes, avec une perspective à 2021 à minima. L'impact de ces règles sur le volume individuel de l'irrigant sera affiché ;